

MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS

Séance du 27 MARS 2026 19H00

L'An deux mille vingt-six le 27 MARS 2026 à 19H00 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie. La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire Gary LEGRAND .

PRESENTS : Gary LEGRAND, Laurence SEGUIN, François LAQUERRIERE, Élodie DEMAISON, Antoine MOITTIÉ, Céline DELANNOY, Pierre QUAEGEBEUR, Lise BIGOTTE, Antoine SAMMIEZ, Lucie WYKURZ, Emmanuel ROUTIER, Lynda AISSANI, François SELLIER.

ABSENTS non excusés : Hervé COMMELIN – Emanuelle COPPÉ.

Secrétaire de séance : Pierre QUAEGEBEUR

19H03 – début de séance - le QUORUM est atteint.

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un ou une secrétaire de séance
- Lecture du procès-verbal de la dernière séance
- Agenda municipal
- Indemnités de fonction du Maire
- Indemnités de fonction des Adjoints
- Délégation de fonctions au maire
- Délégué représentant au SE60
- Délégué titulaire et suppléant ADICO
- Délégués commission électorale
- Votre des commissions communales
- Composition des commissions communales
- Nomination du correspondant défense
- Délégués mission locale et SMOTHD
- Délibération des subventions aux associations
- Décision mode de transmission des convocations
- Questions diverses

Objet : Lecture des comptes rendus

Mr le maire demande si l'assemblée a des questions concernant la lecture des CR.

Laurence SEGUIN : Délibération concernant les subventions attribuées aux associations faite sur le dernier conseil municipal du 09 mars 2026 – pourquoi devons-nous le revoter ?

La raison est inconnue, nous repasserons donc les subventions au vote.

François LAQUERRIERE : retour sur le CR > Pas de réponse écrite à sa question alors qu'il y a eu une réponse lors de ce conseil qui était particulière sur la non-attribution du panier de fin d'année à l'ensemble des personnes travaillant avec ou pour la commune - oublis régulier depuis plusieurs années pour une personne selon les propos de Mr LAQUERRIERE.

Vote : 3 abstentions – Adopté à la majorité

Objet : Agenda Municipal

Présentation de l'agenda municipal par Mr Le Maire

17 avril 19h grande salle : Présentation conseil municipal aux habitants.

Inauguration Inergex éoliennes parc de la Cense à Farivillers le 22 mai à 18h.

Projet du 05 Juin avec Boralex, le lieu reste à déterminer en raison d'une installation déjà présente par Boralex pour le 06 Juin sur la commune de Campremy. École avec Boralex à 14h.

Cérémonies 08 mai, 14 juillet et 11 novembre rdv 11h parking mairie.

Conseils municipaux à 18h30 les 11 juin, 17 septembre et 26 novembre.

Adoption à l'unanimité

Objet : Indemnité du maire

Présentation de la grille d'indemnités - Annexe 3

Le Maire formule une demande de diminution de l'indemnité en raison de ses engagements de campagne et en raison du nombre d'habitants de 514. Mr le maire propose un taux à 25%, inférieur au taux pour un maire de 500 habitants qui est de 28,1 %. Le montant proposé par Mr le Maire correspond donc à un montant de 1 027,63 € brut par mois conformément à ses engagements de campagne.

L'indemnité du nouveau maire MR Gary Legrand débute à son élection au 20/03/2026.

1 Abstention concernant le vote

Voté à la majorité

Propos de Mr Sammiez :

Contre car il s'agit d'une indemnité et non pas d'un revenu, il s'agit d'un dédommagement en raison du temps consacré et compte tenu de l'investissement à venir de Mr Le maire ceci n'est pas en adéquation avec mon point de vue.

Objet Indemnités des Adjointes :

Proposition du taux de 10 % pour les adjoints pour un montant de 411,05 € brut par mois.

L'indemnité des adjoints débutera au caractère exécutoire de leur arrêté individuel portant délégation de fonction.

Adopté à l'unanimité.

L'ensemble des changements engendre une économie d'environ 195 € brut par mois par rapport au mandat précédent qui était de 35% maire et 8,25% adjoints.

Objet délégation de fonction au Maire :

Mr le maire fait une proposition point par point sur la commune conformément à l'article L.2122-22 du CGCT :

1 > Favorable

2 > Contre

3 > Contre

4 > Accepté et dans la limite de 10 000 € HT

5 > Contre

6 > Favorable

7 > Contre

8 > Favorable

9 > Favorable

10 > Contre

11 > Favorable

12 > Contre

13 > Contre

14 > Favorable

15 > Contre

16 > Favorable devant toutes les instances

17 > Favorable à hauteur d'un montant de 5000 €

18 > Contre

19 > Contre

20 > Contre

21 > Contre

22 > Contre

23 > Contre

24 > Favorable

25 > Contre

26 > Favorable pour tout type de demande

27 > Contre

28 > Favorable

29 > Contre

30 > Favorable dans la limite de 1 000 €

31 > Contre

Autorisation de subdéléguer aux adjoints certaines des délégations sur volonté du maire.

Observations : RAS

Adopté à l'unanimité

Objet : SE60

Candidat Gary LEGRAND -

Adopté à l'unanimité

Objet : Adico

Association pour le développement de l'informatique des collectivités de l'Oise.

Gary LEGRAND en titulaire, Elodie DEMAISON suppléante

Adopté à l'unanimité

Objet : Commission électorale

3 candidats sur la liste tous ensemble pour Saint-André-Farivillers :

Laurence SEGUIN / ANTOINE SAMMIEZ / Lynda ASSAINI

2 candidats sur la liste Saint-André la ruralité

François SELLIER volontaire – pour le 2ieme nom – Mr le Maire demandera un 2ieme nom entre Mme COPPE et Mr COMMELIN.

Object : vote des commissions

Présentation des commissions et tour de table des candidats

Solidarité et lien social : adopté unanimité

les dossiers de demande social seront également traités par cette commission

> François L – Lynda – Elodie – Laurence – Gary

Enfance et Jeunesse : Adopté unanimité

Elodie – Pierre – Lucie – Lynda – Antoine S – François L – Gary

Travaux, entretien et cadre de vie : Adopté unanimité

Antoine M – Antoine S – Céline – François L – Gary – Lise

Communication et informations : Adopté unanimité

Laurence – Lynda – Pierre – François L - Gary

Fêtes , animations et cérémonies : adopté à l'unanimité

Emmanuel R – Lynda , Antoine S , Antoine M , Lucie , François L , Laurence , Gary

Finances et Budget : Adopté à l'unanimité

Pierre – Antoine S – Lynda -Lucie – Antoine M – Céline – Gary – François L – Laurence – François S – Elodie – Laurence – Emmanuel R

Sécurité routière : Adopté à l'unanimité

Antoine S – Lucie – Antoine M - Celine – Lise - Laurence – François L – Gary – Emmanuel R – Elodie

Logements communaux : Adopté à l'unanimité

Antoine M – Lynda - François L – Elodie – Laurence – Gary

Culture et sport : Adopté à l'unanimité

Antoine S – Antoine M – Lynda – Céline – Elodie - Lucie – François L – Gary

Cimetière : Adopté à l'unanimité

François L – Antoine M – Lise – Laurence – Gary

Commission communale des impôts directs : Nomination à venir dans les 2 mois qui suivent le renouvellement de CM

Désignation obligatoire :

Correspondant défense : Antoine S – Unanimité

SMOTHD : Antoine S Titulaire – Gary suppléant - unanimité

Délégation à la mission locale > Laurence et Pierre – unanimité

SE60 : Gary Legrand – unanimité

Subventions :

Anciens combattants regroupement avec Breteuil / Froissy / Crevecoeur...

> 200 € octroyés historiquement – Unanimité

LASAF : demande de subvention 1000 € sur l'année 2026 - Unanimité moins les 2 empêchements de Laurence et Antoine S car membres de l'association

Batterie fanfare : Budget 400 € le 09/03/2026, pas reçu de demande subvention pour le moment mais on budgétise si besoin. François Laquerrière et Gary Legrand proposent de demander aux anciens membres. François Sellier suggère de demander à « Christophe Caulle » s'il souhaite reprendre la présidence.

La subvention est budgétisée et adoptée à l'unanimité pour pouvoir répondre favorablement à une éventuelle demande.

St André à pied : Pas de demande de Subvention – Prise de parole de Gary LEGRAND sur St André à Pied, dissolution de l'association à venir, 5 enfants sur l'année et 2 ou 3 enfants sur les derniers cours uniquement.

Adulte : véritable engouement, l'activité sera poursuivie et reprise par la commission municipale Culture et sport.

Historiquement ST André à Pied avait demandé 600 €, pas de subvention en 2023 car achat d'une armoire par la commune, 2024 et 2025 les adhésions ont couvert le salaire de la coach.

Prévision d'un tarif préférentiel pour les habitants de la commune sur la partie fitness (la commission fera une proposition prochainement) correspondant à la subvention de fonctionnement.

ADMR : 100 €- Adopté à l'unanimité

Froissy Athlétic Club : 4 licenciés de la commune – 40 € par licencié > 160 € - Gary et Pierre empêché – Adopté à l'unanimité moins les 2 empêchés .

Volley Club Froissy : 3 licenciés - 40 €par licencié – 120 €en totalité – Adopté à l'unanimité

Stage de Survie : Courrier adressé par le collège aux enfants/parents mais à l'attention du maire, des adjoints et des conseillers municipaux.

Lecture du courrier par Mr le Maire à l'ensemble du conseil municipal.

Coût maximal par enfant 65 € - > 2024 et 2025 contributions de 50 € par enfant soit 150 € si 3 enfants.

Lise, Céline et Gary empêchés – Acceptation à hauteur de 50 € par enfant - Unanimité moins les 3 empêchés

Collège Froissy : Question sur un séjour au Royaume Uni – 50 €par enfant , subvention de 100 €pour 2 enfants de 4ieme. Adopté à l'unanimité

Décision du mode de transmission des convocations : Principe envoi dématérialisé -

La convocation est faite par voie dématérialisée – Adopté à l'unanimité

Question diverse :

Gary Legrand : Suppression d'un poste d'enseignant à l'école de St-André-Farivillers – Suppression du poste de Mme CARLU en raison de son ancienneté

Rencontre de Mr LEGRAND avec les institutrices aujourd'hui, grosse déception pour l'équipe pédagogique. Dégradation des conditions d'enseignements pour nos enfants.

Mr LEGRAND a contacté l'inspecteur de l'éducation nationale pour exprimer son mécontentement concernant le fait de ne pas avoir été informé de ce choix préalablement.

Les institutrices furent informées mardi par e-mail et hier en présence physique.

Jeudi 02 avril réunion des syndicats, action à mener préalablement pour essayer de peser dans la balance.

10 avril – Passage en commission officiel

Message par principe et pour l'avenir, rassemblement prévu pour le mardi 31/03/2026 devant l'école de St André-Farvillers. Il faut essayer d'être le plus de monde possible de mobiliser les médias.

Précision de Lucie Wykurz : 5 suppressions et 1 ouverture sur notre circonscription -

Effectif actuel 71 / effectif prévisionnel année prochaine 68 ou 69 pour la rentrée 2027, moyenne par classe nous somme à 17 élèves, moyenne si fermeture 22,3 .

Mr le Maire présente à l'assemblée les répartitions envisageables en cas de fermeture.

« DASEN » : Réunion le 02 Avril. Grève des 4 enseignantes sur la journée du 31/03.

Préparé la réunion – Quelles peuvent être les arguments à proposer pour défendre notre école.

Proposition du lancement d'une pétition par le public.

Le Conseil municipal du 31/03/2026 est décalé à 19H00.

Antoine S : modification à réaliser sur le marquage au sol à proximité du city stade. Le dessin sur Google street view est inadapté, la vue aérienne lui donne une représentation graphique inapproprié.

Mr le maire va faire une demande de floutage à Googlemap. Un marquage / changement sera appliqué.

Céline : Attention, incompréhension entre les permanences et les horaires d'ouvertures de la mairie. Une communication sera faite, Mr le maire invite à déjà communiquer les bonnes informations par bouche à oreille en attendant de pouvoir faire une diffusion plus large sur le prochain flyer.

Lise rapporte une demande d'une administrée pour bénéficier si possible d'un portage de son repas à domicile pour le repas de fin d'année – Laurence et François répondent que la demande sera étudiée en commission.

François L : Eclairage public défectueux 51 rue de la vallée à Bois Renault.

Laurence Seguin :

Il faut procéder à la Re-crédation d'une page facebook pour pouvoir communiquer auprès des habitants de la commune.

Question du public assistants à la réunion :

Est-il possible de faire référencer les défibrillateurs présents sur la commune sur les applications : à vérifier pour les applications existantes STINGALIVE par exemple. La réponse est favorable.

Il faudrait faire une vérification complète des installations de la commune pour vérifier l'état de fonctionnement des équipements de sécurités.

Est-il possible de refaire une sortie Souffle de la terre ? La question sera étudiée en commission car c'est les 40 ans en plus cette année.

La gouttière au cimetière a enfin été réparée : merci beaucoup.

La séance est levée à 20H46 à la suite de l'épuisement de l'ordre du jour et des différentes questions.